



Romeinsesteenweg 524  
1853 Strombeek-Bever  
tel. 02 880 8890  
info@aceg.be  
www.aceg.be



**Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT**

<b>Date inspection:</b> 06/10/2016	<b>Inspecteur:</b> Lorenzo Catuara	<b>Mentor:</b> -	<b>Installateur:</b> GLR construct
Date rapport: 06/10/2016	N° TVA:-		N° C. Ident:-
Marque et type appareil de mesure: N° série:: 2402011 Fluke 1653B			Appareil peut être utilisé jusqu'au: 12/01/2017

<b>Adresse de l'installation:</b>		<b>Propriétaire:</b>	
Rue	Rue de la Liberation	Nom	Delbar Alicia
Numéro	2 / 1-1	Rue	Rue de l'avenir
Code postal	6182	Numéro	77
Commune	Souvret	Code postal	6182
Type	appartement	Commune	Souvret

**EAN :** 54 **N° compteur :** : A Placer

<b>Type de contrôle:</b>	Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.		
Distributeur: ORES	Tension: 1~230V	Liaison comp / tableau: 10 mm²	Protection Max: 40 A
Nombres tableaux: 1	Nombres circuits: 10	Prise de terre: Pen piquet RE: <30 Ω	Ri GEN: +500 MΩ

**INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL**

IΔ	In	I <sub>Δt</sub>	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
30 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
mA	A			-	-	-

**DESCRIPTION INSTALLATION**

Nombres circuits	Protection			Section	Nombres circuits	Protection			Section
	Curve	IN	P			Curve	IN	P	
Voir Schema				mm²					mm²
				mm²					mm²
				mm²					mm²
				mm²					mm²

<b>Contrôle visuel (général)</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<b>Contact direct</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<b>Contact indirect</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
<b>Raccordement</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<b>Schéma correct</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<b>schéma en annexe par Aceg asbl</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Liaisons équipotentiels</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente				
<b>Continuité</b>	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<b>Éclairage / machines</b>	<input type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input checked="" type="radio"/> PA		

**REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES**  
NEANT

**CONCLUSION**

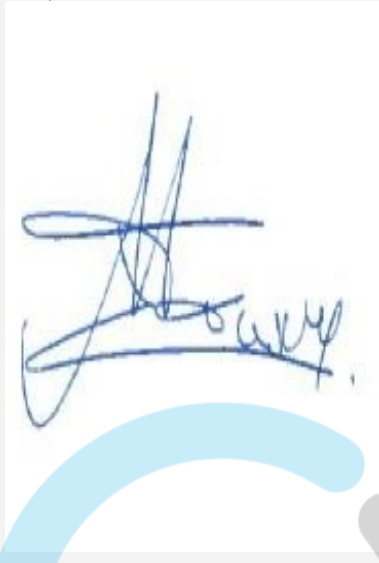
- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 06/10/2041
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et avale.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 03

**PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION**

L'inspecteur Lorenzo Catuara

**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

**Qualité**

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.